

Commission des Finances et du Budget du Mercredi 17 avril 2013 Après-midi

20 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "les invendus alimentaires" (n° 16909)

20.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, le gaspillage alimentaire continue de faire débat. Le secteur de la distribution alimentaire a déjà expliqué pourquoi il s'oppose à des mesures contraignantes.

"Il est difficile de concilier le don systématique avec les objectifs de sécurité alimentaire de l'AFSCA", dénonçait alors Yves Noirfalisse, président d'Aplsia (Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation). "D'un côté, on vendrait à ceux qui en ont les moyens des aliments dont la sécurité de la chaîne alimentaire est respectée; d'un autre, on proposerait aux plus démunis des produits dont les normes ne sont plus contrôlées."

Par ailleurs, les représentants des banques alimentaires ont confirmé qu'ils ne sont pas toujours équipés pour assurer une logistique sans faille des denrées alimentaires, entre autres en matière de transport et de congélation. Sans parler de toutes les associations locales, où les volumes et les moyens ne sont en rien comparables à ceux des banques alimentaires soutenues, elles, par l'Europe.

Les chiffres avancés des invendus des supermarchés sur les lieux de vente sont de tout au plus 2 % de la masse globale des déchets alimentaires.

Il s'agirait, pour commencer, de définir où se situent les responsabilités juridiques, car, pour le moment, c'est le flou absolu. Une des pistes serait la suppression de la TVA sur les donations.

Monsieur le secrétaire d'État, dans le cadre de la directive TVA, une telle proposition serait-elle techniquement envisageable? Le don de produits alimentaires pourrait-il être considéré comme une opération exemptée de TVA?

Dans la négative, l'idée selon laquelle les associations bénéficiant de ces dons pourraient ne payer que les 6 % sur le prix coûtant pourrait-elle être étudiée par votre département?

Il me semble indispensable d'envisager des pistes afin d'éviter le gaspillage compte tenu du contexte de crise que nous traversons, d'une part, mais également de celui de la diminution de l'aide européenne aux banques alimentaires dès l'an prochain, d'autre part.

20.02 **Hendrik Bogaert**, secrétaire d'État: Monsieur le président, chère collègue, en matière de taxe sur la valeur ajoutée, force est de constater que la législation européenne ne contient aucune disposition spécifique permettant d'exempter de la TVA le don de produits alimentaires.

Dans ses lignes directrices du 7 septembre 2012, le Comité de la TVA a d'ailleurs confirmé à l'unanimité des États membres que la distribution de denrées alimentaires

effectuée gratuitement par un assujetti via des banques alimentaires au profit de personnes démunies, est assimilée à une livraison de biens effectuée à titre onéreux et donc soumise à la taxe, si la taxe sur ces biens a été déduite.

Le montant sur lequel la TVA est calculée est le prix d'achat des biens donnés mais adapté en fonction de l'état dans lequel ces biens se trouvent au moment où ils sont donnés.

Je suis bien sûr conscient de l'importance de cette problématique et de votre question, compte tenu notamment de la politique européenne de financement des banques alimentaires. Cependant, il est difficile d'y remédier au niveau législatif. C'est pourquoi j'ai demandé à mon administration d'examiner quelle directive administrative elle peut développer pour répondre à certaines demandes dans ce secteur.

20.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie. Je me réjouis déjà de la démarche effectuée au sein de votre cabinet pour élaborer une piste, car il est évident que l'objectif à poursuivre est d'encourager ces dons plutôt que de retrouver de la nourriture dans les déchets. Nous sommes sur la même longueur d'ondes. Il faut également encourager et non pas contraindre les entreprises, car nous savons que dans ce cas c'est contre-productif.

Au vu des propositions que vous ferez à terme, si des pistes se dégagent, j'espère qu'elles recevront un accueil favorable du côté du secteur alimentaire car, comme vous l'avez souligné, les banques alimentaires sont en besoin constant de denrées pour les personnes les plus démunies.

L'incident est clos.